

Agenda

Pour mémoire

Du 5 au 7 et du 12 au 14 mars :
Formation continue des IPCSR au module "contrôle des stages de sensibilisation à la sécurité routière" (Saint-Priest et Lognes)

19 et 20 mars :
Formation continue au module "harmonisation des pratiques d'évaluation des candidats à la catégorie B du permis de conduire" à destination des agents de l'Eure

Du 19 au 21 mars :
Formation continue au module "perfectionnement à la conduite des véhicules lourds" à destination des agents du Gers et Hautes-Pyrénées

Du 19 au 28 mars :
Épreuves d'admissibilité au brevet d'aptitude à la formation de moniteurs (BAFM)

29 et 30 mars :
Formation initiale des médecins en charge du contrôle médical des conducteurs (Paris)

À venir

5 avril :
Formation continue au module "gestion des conflits" à destination des agents du Nord

5, 6, 19 et 26 avril :
Formation continue des IPCSR au module "gestions des situations relationnelles difficiles" (Lognes, Dijon et Nantes)

Du 9 au 20 avril :
Retour en formation initiale des animateurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière, promotion N°1

LA LETTRE DE L'INSERR

Directrice de la publication :
Carole DABRIGEON
Assistante Communication :
Nathalie VIDOT
Conception : HB Création

INSERR

122 Rue des Montapins
CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex
Tél : 03.86.59.90.59
Fax : 03.86.59.53.82
www.inserr.fr

Actualités

ENTREPRISES PRIVÉES ET ADMINISTRATIONS

Le risque routier professionnel continue de constituer la première cause de mortalité au travail

Plusieurs préfectures ont sollicité l'INSERR en mars, pour organiser et dispenser une conférence destinée aux chefs d'entreprises de leurs départements.



© CCI Bayonne Pays Basque, privé - Service communication.

La Charente, les Pyrénées-Atlantiques et la Dordogne ont inscrit cette action à leur plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Cette action est souvent complétée de la signature de "la charte des sept engagements pour une route plus sûre", répondant ainsi à l'appel national des entreprises du 11 octobre 2016, lancé par les ministres du travail et de l'intérieur.



© CCI Charente - Service communication.

A la date du 26 mars 2018, ce sont 817 entreprises qui se sont engagées pour la sécurité routière de leur 2 528 775 collaborateurs sur la route.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter l'INSERR (info@inserr.fr) ou consulter le site <http://entreprises.routeplussure.fr>

EXAMENS ET CONCOURS

Organisation des épreuves d'admission au brevet d'aptitude à la formation de moniteurs (BAFM)

Au total, cent-dix candidats ont été convoqués pour les épreuves d'admission qui ont débuté à l'INSERR le 19 mars dernier.

Le jury se réunira le 5 avril 2018 à Paris.

Formation de préparation aux concours et examens professionnels du ministère de l'intérieur

Pour la quatrième année consécutive, l'INSERR a été retenu par le ministère pour les formations de préparation aux concours et examens professionnels de la filière "sécurité routière" pour 2018 et 2019.

A noter qu'à partir d'avril prochain, l'institut est chargé :

- des préparations, à distance, aux épreuves écrites pour les candidats inscrits aux concours et aux examens professionnels de la filière,
- des préparations aux épreuves orales pour les candidats admissibles des concours et examens professionnels de la filière, organisées sur le site de Lognes.

Professions réglementées

Médecins chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

12 avril à Nice, 15 mai à Marseille, 17 mai à Saint-Brieuc.

Animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière de deuxième génération

5 et 6 avril à Nevers : "améliorer les pratiques d'animation",
6 et 7 juin à Mérignac : "se former à l'utilisation de PHOTOLANGAGE®",
19 et 20 juin à Nevers : "intervenir sur les conduites addictives".

Quelques places sont encore disponibles.

Pour plus de renseignements, contactez Marie SAFFRAY (03.86.59.90.56).

L'INSERR est agréé pour la formation initiale et continue des professionnels soumis à une obligation de formation.



Rappel réglementaire

Les délégués (DPCSR) et inspecteurs (IPCSR) du permis de conduire et de la sécurité routière sont statutairement chargés du contrôle des stages de sensibilisation à la sécurité routière qui porte sur le respect du programme de formation et sur les aspects organisationnels de ces stages.

Le cadre réglementaire des stages de sensibilisation à la sécurité routière (SSSR) a été rénové en 2012 pour mieux encadrer l'activité des centres de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) et celle des animateurs.

Cette réglementation prévoit un dispositif de sanctions vis-à-vis des centres et des animateurs.

Il convient donc de former de nouveaux agents à cette mission.

Plusieurs sessions en 2018

Plusieurs sessions seront organisées par l'INSERR à la demande de la Délégation à la sécurité routière (DSR).

Les candidatures des agents volontaires sont examinées et sélectionnées par le maître d'ouvrage.

Les agents retenus seront convoqués selon les dates définies conjointement entre la DSR et l'INSERR.

Formation continue de la filière éducation routière : le contrôle des centres de stages de sensibilisation à la sécurité routière



Les centres agréés pour l'organisation de stages de sensibilisation à la sécurité routière sont soumis à une réglementation précise qui fixe notamment leurs conditions d'agrément.



Il appartient à l'État d'opérer les contrôles de ces centres permettant ainsi de vérifier leur conformité à la réglementation.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Chaque agent formé doit savoir réaliser les contrôles de l'application du programme de formation et du respect des obligations administratives des centres de sensibilisation à la sécurité routière agréés et renseigner objectivement la grille d'audit.

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le fonctionnement réglementaire des stages de sensibilisation à la sécurité routière et le rôle des différents acteurs ;
- Connaître leur déroulement, leur contenu, les méthodes et outils utilisés ;
- Comprendre le cadre pédagogique des stages "1^{ère} génération" et "2^{ème} génération" ;

- Savoir observer et effectuer un relevé factuel des éléments nécessaires à la complétude de la grille d'audit ;
- Savoir structurer et commenter le résultat du contrôle ;
- Connaître les principales dérives ou dysfonctionnements pour mieux les détecter.

PRÉ-REQUIS

Chaque stagiaire a suivi, préalablement à la formation, une phase d'observation d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière en situation réelle (deux jours).

Deux premiers groupes de vingt inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ont été formés, en mars, en région Rhône-Alpes et en Ile-de-France.

Pour pouvoir répondre à une forte demande, d'autres sessions devraient être programmées au second semestre 2018.